



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 521/2025

Objet : Circulation interdite rue Crébillon

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande présentée par Madame EUVRARD

En raison d'un déménagement au 7 rue Crébillon et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le samedi 29 novembre 2025 de 9H à 13H, la circulation des véhicules sera interdite rue Crébillon.

ARTICLE 2 : Les véhicules accédant par la rue Fagon auront l'obligation de tourner à droite rue du Grenier à sel. Le sens de circulation Grande Rue sera inversé. Les véhicules circuleront dans le sens Place Monge-Place de la République et auront l'obligation de tourner à droite pour emprunter la rue Sonoys. A cet effet, le prolongement de la rue Sonoys situé sur la place de la République devant le Beffroi sera ouvert à la circulation dans le sens Ouest-Est.

ARTICLE 3 : Les véhicules de secours, de police et de gendarmerie ainsi que les véhicules de ramassage des déchets pourront emprunter ces voies dans les deux sens en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : Durant cette période, la circulation pourra être rétablie rue Paul Cabet et rue Crébillon en fonction de l'évolution du déménagement.

ARTICLE 5 : La signalisation nécessaire sera mise à disposition par les services municipaux et mise en place par le demandeur.

ARTICLE 6 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nuits-Saint-Georges

Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Monsieur le Commandant du SDIS

Madame EUVRARD

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 25 novembre 2025.



Le Maire
Alain CARTRON

